

F.B.A. CÆLIS Audit
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : 1, rue du Faubourg Saint Honoré,
75008 PARIS

RCS PARIS 353 976 202

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 21 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-et-un novembre,
A 10 heures,

Les associés de la société F.B.A. CÆLIS Audit (ci-après désignée « **la Société** ») se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 1, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS, sur convocation du Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric SIMEON, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directeur Général, pour une durée indéterminée :

Monsieur Olivier BERGERON,
Né le 4 décembre 1972 à SAINT-CLOUD (92),
De nationalité Française,

Conformément aux dispositions des statuts, **Monsieur Olivier BERGERON** disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Monsieur Olivier BERGERON aura, comme le Président, le droit de représenter la Société à l'égard des tiers, conformément aux stipulations de l'article 21 des statuts de la Société.

Monsieur Olivier BERGERON, ainsi nommé, accepte les fonctions de Directeur Général qui viennent de lui être confiées et déclare, en ce qui le concerne, être inscrit sur la liste des commissaires aux comptes conformément aux dispositions des statuts, et n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents ou représentés ainsi que par le Directeur Général nouvellement nommé.

Frédéric SIMEON
Le Président

DocuSigned by:

A489B45C8E274AD...

La société CÆLIS
Représentée par Philippe DIAS en qualité
de Gérant de la société DIAS EXPERTISE
ET CONSEILS, Directrice Générale

Signé par :

C7B2F85FB8E2457...

Olivier BERGERON
Faire précéder la signature de la mention
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

DocuSigned by:

2B0B7AD4994A41C...